vent mais si faussement déclarée réglée, a été réouverte, et que les négociations entamées entre les partis intéressés ont amené le passage d'amendements scolaires appelés *Amendements Coldwell*, du nom de l'Honorable ministre de l'Education, qui les a proposés. Ces amendements ont été votés par les deux partis politiques désireux, ce semble, de faire sortir cette question toujours vivante et toujours troublante de l'arène politique; mais leur acte imparfait n'a pas obtenu le résultat que nous espérions.

Il ne nous appartient pas de dire ce que valent ces *amendements Coldwell* au point de vue légal, bien que les Catholiques aient constaté avec étonnement que la fameuse objection à l'habit religieux des instituteurs et des institutrices, après avoir été formulée jusqu'ici avec hésitation par quelques fanatiques, a été invoquée par un savant avocat de Winnipeg qui admet cependant, contre toute logique, que la loi scolaire n'en fait aucune mention.

Nous ne vous ferons pas connaître les détails fastidieux des démarches de l'Honorable Coldwell auprès du *Bureau des écoles publiques de Winnipeg*, composé de quatorze commissaires tous non-catholiques, pour les amener à profiter des nouveaux amendements scolaires afin d'accepter nos écoles libres de Winnipeg et de Brandon dans les conditions suivantes:

III Demandes des Catholiques de Winnipeg et aussi de Brandon.

1. Nos maisons d'école seront loucées par le *Bureau des écoles publiques*. Il n'a jamais été question, et il ne sera jamais question, de vendre ces maisons au *Bureau* ou de lui demander de nous construire des maisons d'école.

2. Nos maîtres et maîtresses catholiques ayant des diplômes ou des Brevets du Gouvernement (Frères et Religieuses) recevront du *Bureau* le salaire réglé par la loi.

3. Nos écoles telles qu'elles sont, passeront sous le régime des écoles publiques.

C'est ce qui a été très bien spécifié dans le mémoire rédigé par le *Comité de la Fédération des Catholiques du Manitoba*, et envoyé aux membres du *Bureau des écoles publiques*. Ce mémoire intéressant qui expose bien les demandes des Catholiques et ne sacrifie aucun principe a été publié dans les journaux et il est à étudier.

Nous ferons trois observations très importantes sur ces demandes des Catholiques de l'acceptation de leurs écoles libres par le Bureau des écoles publiques de Winnipeg:

Première observation. D'abord, c'est pour Nous conformer à